

**le 04/12/2009**

## COMMUNIQUE DE PRESSE



UNION POUR LES ENTREPRISES



Le combat du monde économique (Chambres, Unions, Syndicats et Associations à vocation économique) semble avoir eu des résultats presque satisfaisants au vu de son objectif premier : l'annulation de la TLPE pour 2009.

Les entreprises assujetties à la TLPE vont très prochainement recevoir des services de la mairie un courrier fixant les nouvelles modalités de calcul de la TLPE. En effet, celle-ci consent à accorder aux entreprises un délai supplémentaire afin de leur permettre le retrait avant la fin de l'année 2009, des éléments publicitaires de leur choix.

En conséquence, la TLPE sera appliquée en fonction des éléments publicitaires déclarés au 31 décembre 2009.

Cette déclaration devra répondre aux conditions suivantes :

- Retourner le formulaire déclaratif (joint au courrier) avant la fin de l'année 2009
- Joindre des photos avant et après l'événement (si possible)
- Joindre une attestation sur l'honneur de démontage ou de mise en accord avec le déclaratif avant le 28 février 2010 pour ceux n'ayant pas eu le temps d'effectuer cette transformation avant fin décembre 2009.

### Pour 2010 :

Le monde économique (Chambres, Unions, Syndicats et Associations à vocation économique) n'a pas de réponse de la mairie. Son combat va se poursuivre, afin de ne pas subir la hausse prévue.

L'action de l'ensemble du monde économique continue ...

